

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune d'Hédauville, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026 se sont réunis en mairie sur convocation du 16 mars 2026 que leur a adressée le Maire sortant conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code des Communes.

Ont été proclamés élus :

M. BASSERIE Patrice

Mme DERCOURT Edith

M. CAPURON Pierre

Mme DUCHENNE Florence

M. BASSERIE Thibault

Mme TENTI Marie

M. CARON Samuel

Mme LEGAL Elodie

M. GALPIN Edouard

Mme JUMÉZ Marie-José

M. DAMERVAL Jordan

Mme DUCHENNE Florence est désignée secrétaire de séance

Election du Maire

Après avoir déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction, Monsieur Patrice BASSERIE, maire sortant donne la parole à Madame Marie-José JUMÉZ, doyenne de l'assemblée, pour procéder à l'élection du maire.

Est candidat au poste de maire : Monsieur Patrice BASSERIE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Votants : 11
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur BASSERIE Patrice, 11 voix, est élu maire au 1^{er} tour et préside la séance

Désignation du nombre d'adjoints et élection des adjoints au maire

Monsieur Patrice BASSERIE rappelle aux membres du conseil que la commune peut compter de 1 à 3 adjoints et que 2 étaient précédemment désignés. Il propose de reconduire ce nombre pour le prochain mandat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents de désigner 2 adjoints.

Une liste de candidats aux postes de 1^{er} et 2nd adjoints est présentée :

1. Monsieur Pierre CAPURON
2. Madame Edith DERCOURT

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Votants : 11
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Pierre CAPURON et Madame Edith DERCOURT, 11 voix, sont respectivement élus 1^{er} et 2nd adjoints au 1^{er} tour.

Charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

Indemnités des adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite au renouvellement du conseil municipal par les élections du dimanche 15 mars 2026

Considérant que le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints et suite aux élections de Monsieur Pierre CAPURON et Madame Edith DERCOURT, respectivement 1^{er} et 2nd adjoints

Vu qu'il convient de fixer l'indemnité des adjoints conformément à la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, le montant des indemnités des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par des montants des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux fixée aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- M. Pierre CAPURON 1^{er} adjoint : 5%
- Mme Edith DERCOURT 2^{ème} adjoint : 5%

Article 2 : En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le maire et les adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante à leurs indemnités de fonction.

Article 3 : Cette délibération prendra effet le 21 mars 2026

Liste des conseillers communautaires

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers communautaires pour les communes de moins de 1000 habitants sont composés dans l'ordre de la liste des conseillers municipaux soit pour Hédauville :

- M. BASSERIE Patrice, titulaire
- M. CAPURON Pierre, suppléant

Représentativité des syndicats et organismes extérieurs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite au renouvellement du conseil municipal par les élections du dimanche 15 mars 2026 et à l'installation du Conseil en date du 20 mars 2026

Vu qu'il convient de désigner les délégués syndicaux au sein des EPCI auxquels adhère la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE DESIGNER :

- | | |
|---|---|
| - pour le territoire d'énergie 80 : | titulaires : BASSERIE Patrice – DUCHENNE Florence
suppléants : JUMEZ Marie-José – CAPURON Pierre |
| - pour le SMIVOS d'Acheux : | titulaire : BASSERIE Patrice
suppléant : DERCOURT Edith |
| - pour le Syndicat de Gendarmerie : | titulaire : BASSERIE Patrice
Suppléant : CAPURON Pierre |
| - pour le SISCO d'Acheux : | titulaire : BASSERIE Patrice
suppléant : DAMERVAL Jordan |
| - pour l'association des Aînés d'Acheux : | titulaire : LEGAL Elodie
suppléants : DUCHENNE Florence – TENTI Marie |

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE
Le Maire **Le secrétaire**